

A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero, chargée des affaires scolaires, M. Rimfray, Mme Laporte, Mme Pecqueux, Mme Sablé, Mme Prاتمarty, Mme Roujean, Mme Labastie, M. Barbara, Mme Bex, Mme Jordy, parents d'élèves, Mme Weber, Mme Bonnet, Mme Gayral, Mme Deheurles-Gasch, M. Uruty, Mme Ciry-Tezza, Mme Donnart, Mme Estrade, M. Soubiran, Mme Cioppani, Mme Auriol, enseignants.

Buzet-sur-Tarn, le vendredi 2 juin 2023

Objet : 4^{ème} Conseil d'école, année scolaire 2022-2023 - Mardi 23 mai 2023

Sont présents :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero, chargée des affaires scolaires, M. Rimfray, Mme Laporte, Mme Pecqueux, Mme Sablé, Mme Prاتمarty, Mme Roujean, Mme Labastie, M. Barbara, Mme Bex, Mme Jordy, Mme Lainé parents d'élèves, Mme Weber, Mme Bonnet, Mme Gayral, M. Uruty, Mme Ciry-Tezza, Mme Donnart, Mme Estrade, M. Soubiran, Mme Cioppani, Mme Auriol, enseignants.

Sont excusé(es) :

Mme Laporte, Mme Jordy, Mme Labastie, Mr Barbara
Mme Deheurles-Gasch, enseignante absente pour maladie, et M. Uruty, enseignant en quotité 50%

Ce Conseil démarre à 18h07.

En préambule, M. Fileri demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils acceptent l'ajout d'un point qu'il avait omis à la rédaction de son ordre du jour : *2. Fonctionnement, vie de l'école/Point sur l'étude des rythmes scolaires.*

Les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

1. Pédagogie

- **Etat des effectifs pour 2023-2024 :**

Un entretien entre Monsieur Leclerc, Directeur Académique de la Haute-Garonne, Madame Guerrero et Monsieur Joviado a eu lieu courant avril sur ces questions de l'évolution des effectifs sur la commune et de la fermeture de la 10^{ème} classe.

Monsieur Leclerc a été sensible aux arguments avancés par les élus notamment la livraison de deux cents logements, livraison étalée sur les deux années et demi à venir. Malgré cela, la probabilité pour que les effectifs remontent au niveau actuel d'ici la mi-juin (décision définitive de l'Inspection Académique) est très faible avec, pour conséquence prévue, la fermeture de la 10^{ème} classe.

Néanmoins, Monsieur Leclerc s'est engagé, si les effectifs étaient à nouveau à la hausse pour septembre 2024 ou 2025, à rouvrir la 10^{ème} classe.

- **Organisation pédagogique :**

A la suite des effectifs prévisionnels, le profil pédagogique pour la prochaine rentrée est présenté par M. Fileri (cf. [Annexe 1](#)).

La répartition des enseignants, **sous réserve de la confirmation prochaine du mouvement des enseignants**, est également abordée (cf. [Annexe 1](#)).

Le focus est mis sur la situation de Madame Gayral qui serait directement impactée par la fermeture de la 10^{ème} classe, puisque dernière enseignante arrivée sur l'école. Cependant, Madame Gasch serait dans l'attente d'une mutation sur le département du Tarn. Sa

mutation acceptée sur ce département permettrait à Madame Gayral de conserver son poste sur l'école. Ces points sont, comme dit précédemment, à mettre au conditionnel puisque les résultats du mouvement ne sont pas encore parus (parution des résultats prévue le 5 juin 2023).

- **Organisation matérielle :**

Les cours doubles du profil 2023-2024 obligent les enseignants concernés à modifier les espaces de leur classe et leur mobilier. Des exemples sont donnés et M. Fileri propose aux élus de leur transmettre une liste permettant aux services techniques de planifier leurs interventions avant la rentrée de septembre (fixation d'un second tableau, déplacement de chaises, axes rotatifs pour les vidéoprojecteurs, ...).

Concernant la salle de classe qui sera vacante, il y a deux solutions :

- a. Madame Gayral reste dans sa classe et la commune réinvestit la classe de Madame Gasch.
- b. Madame Gayral déménage dans la classe de Madame Gasch et la commune récupère la salle de Madame Gayral (salle qui jouxte une salle Alae).

Madame Gayral préférerait l'option a) : elle invoque les toilettes qui sont juste à côté, dans le même préfabriqué (pratique avec des CP).

Madame Guerrero est partisane de l'option b) si la salle récupérée est destinée à une salle de pause pour le personnel communal.

Les deux arguments s'entendent et cette question n'est pas tranchée.

- **Projets des classes : bilan :**

Un bilan des actions ou projets engagés sur chaque classe est fait par les enseignant(e)s concerné(e)s :

CP, CE1, CE2 : Projet danse / cirque grâce à des intervenants (8 séances de 1h30 + 2 jours de répétition à la salle Ribatel) à partir de Zoé fait son cirque. Les parents d'élèves interviennent et disent que les retours des parents ont été très positifs.

CP : Sortie le 27/06 à la maison de la biodiversité de la forêt de Buzet.

CE1 : Sortie le 06/06 à la forêt de Buzet.

CE2 : 25/05 sortie à la forêt de Buzet / 06/06 sortie musée / 20/06 : site d'enfouissement de Lavaur / 29/06 : forêt de Buzet : 2 ateliers sur la journée.

CM1 : Sortie à l'envol des pionniers / exposition Buz'art / visioconférence sur la semaine de la presse / 30/06 (matinée) rencontre échec (avec les CM2) / spectacle préparé à l'aide d'une intervenante musique (représentation le 29/06)

CE1 (Mme Uruty) / CE2 (Mme Ciry) / CM2 : spectacle autour de la guerre des boutons monté avec l'intervenante musique (représentation le 27/06) / Ma petite planète.

Carnaval sur toute l'école.

Activité piscine : le bilan est très positif. Une demande de changement de créneaux a été faite pour l'année prochaine. Plusieurs CM2 n'ont pas validé le savoir-nager. La synthèse des quatre classes est jointe à ce procès-verbal ([Annexe 2](#)).

- **Lutte contre le harcèlement scolaire :**

- **Présentation du dispositif pHARe (Protocole contre le Harcelèment à l'École) :**

La loi pour une école de la confiance (loi du 26 juillet 2019) affirme le droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire :

« Aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'école ou en marge de la vie scolaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. »

Afin de renforcer l'identification et la prise en charge des situations d'intimidation, chaque école doit se doter d'un plan de prévention de harcèlement en milieu scolaire et d'un programme d'action pHARe. Ce plan engage l'ensemble de la communauté éducative. Ce sont les différents axes de ce plan qui sont présentés par M. Fileri aux membres du Conseil (cf. **Annexe 3**)

○ **Axe 1 : La prévention :**

En synthèse, le climat scolaire est le facteur prépondérant à travailler en amont.

Un bon climat scolaire, basé sur des règles clairement identifiables par les élèves et leur famille, une communication et des relations saines entre les différents membres de la communauté éducative (familles, structures alae & alsh, équipe enseignante) ne favorise pas les situations d'intimidation ou de harcèlement.

○ **Axe 2 : Le traitement d'une situation :**

Néanmoins, dans le cadre d'une situation révélée, le protocole suivant doit être mis en œuvre :

- Saisie de l'équipe ressource «pHARe » de la circonscription
- Rencontre des cibles et de leurs familles (le directeur ne mène pas les entretiens avec les intimidateurs) par deux enseignants référents de l'école
- Suivi des étapes du protocole par ces deux enseignants
- Prise de relais de l'équipe de circonscription en cas d'échec des discussions engagées

Sur la question du traitement, les équipes Pédagogique & Alae/Alsh recevront une formation commune, le 8 juin prochain. Cette formation sera animée par Monsieur Gimat, l'un des référents pHARe de la circonscription de Fronton.

○ **Axe 3 : L'information aux familles :**

L'information aux familles fait partie du dispositif et chaque parent sera informé de la mise en œuvre du dispositif lors de la réunion de rentrée. Les parents seront également sensibilisés dans le cadre d'une journée temps fort qui sera mise en place à l'école.

○ **Axe 4 : L'intégration dans le règlement intérieur de l'école :**

L'intégration de ce dispositif au règlement intérieur de l'école est également prévue par ce protocole.

Le point suivant est donc proposé, voté à l'unanimité et ajouté au règlement intérieur de l'école, dans la section 3 - Vie scolaire / 3. 1. Dispositions générales :

« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, une équipe ressource « pHARe » sous la responsabilité du directeur/directrice veillera au bien être des élèves. Dans ce cadre, les élèves peuvent être amenés à être rencontrés en entretien individuel par un adulte de l'équipe. Les parents seront informés de la mise en place du protocole visant au règlement de la situation. »

Ce règlement intérieur arrêté le 18 octobre 2022 et modifié ce jour est disponible à l'url suivante : <https://buzet-sur-tarn.fr/ecole-elementaire/reglement-interieur-de-lecole/>

• **Maternelle Arc-en-ciel et liaison GS – CP :**

Les activités prévues cette années sont présentées par Madame Bonnet : lecture d'histoire par les CP du 5 au 9/06, 19/06 et 20/06 accueil de groupe de GS dans les classes.

La formule du déjeuner de liaison n'a pas encore été décidée : pique-nique ou repas cantine des GS dans la salle CP.

Une réunion d'information destinée aux parents des futurs CP sera animée par M. Fileri le 1^{er} juin 2023. Les parents de Grande Section ont été informés par une note mail.

- **Collège de Bessières et liaison CM2 – 6ème :**

Une note d'information a été envoyée à tous les parents des élèves de CM2 qui rappelle les dates et événements clés suivants :

- Mise à disposition par l'école des dossiers d'inscription dans le cartable des CM2 le vendredi 9 juin 2023.
- Journée de dépôt du dossier d'inscription le mercredi 14 juin 2023 (entre 8h30 et 17h). Pour choisir et bloquer un créneau, le lien a d'ores et déjà été communiqué aux familles.
- Journée de visite du collège par les CM2 le jeudi 22 juin 2023 de 8h30 à 16h30.
 - Les élèves vivent une journée type de collégiens.
 - Enseignant(e)s : matinée réunion avec les professeurs du collège et après-midi **présentation faites par les enseignant(e)s de CM2 du profil des futurs élèves de 6^{ème} pour constitution ultérieure des classes par l'équipe pédagogique du collège.**
 - L'acheminement au collège sera assuré par les parents.
 - Le coût de la restauration sur place est de 4,50 €. L'encaissement sera fait, au préalable, par l'école.
- Réunion d'information à destination des parents, animée par Madame Le Gall, Principale du collège le jeudi 29 juin 2023 à 17h15

2. Fonctionnement, vie de l'école

- **Point sur l'étude des rythmes scolaires :**

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois. Accord sur le fait de ne pas proposer directement un questionnaire aux parents mais établissement des points positifs et négatifs de l'école à 4 jours / 4 jours et demi (partie technique/logistique et pédagogique). La partie pédagogique doit être remis au comité de pilotage pour une synthèse en début d'année scolaire prochaine, avant le 1er Conseil d'école.

- **Budget 2023 alloué à l'école élémentaire par la commune :**

C'est Monsieur Joviado qui présente ce point.

Le budget, en raison de l'inflation, sur les supports papier notamment, a été augmenté par le Conseil Municipal de deux euros/élève. Il passe à 41 euros sur une base de 242 élèves.

Le bus passe à 11 euros (plus 1 euro/2022).

La subvention de la coopérative a également augmenté : 1 400 euros.

Le budget piscine est maintenu (environ 325 euros par séance) ainsi que l'intervention musique sur les deux écoles.

Monsieur Fileri remercie Monsieur le Maire pour cette augmentation de budget « fournitures » et le renouvellement de deux activités pédagogiques phare : la piscine et le financement de l'intervenante musique.

Il profite également de l'occasion pour préciser que les listes de fournitures demandées aux familles, sur le modèle de celles revisitées l'an passé resteront raisonnables.

- **Coopérative scolaire :**

Un point est fait par Madame Donnart, Mandataire de l'OCCE31.

Les comptes, à date : 6 885,82 €. Mais il reste des sorties à régler ainsi que l'encaissement des photos de classe.

Madame Donnart annonce qu'elle ne renouvellera pas son mandat l'an prochain (elle est mandataire depuis dix ans). C'est Madame Bonnet qui prendra sa suite l'an prochain.

- **Association ABC : Bilan des actions engagées, dotations financières à l'école élémentaire, actions à venir : bilan financier :**

Madame Bex traite ce point.

Le bénéfice des actions de cette année est de 3 000 €.

Actions : Vente des sapins, Loto, Foire de mars.

L'association a un nouveau projet pour septembre : festival pour les familles (activités et animations avec artistes + spectacles jeunes) : première édition 24/09. L'objectif est de proposer des activités et spectacles gratuits pour les familles. Afin de financer ce projet, il n'y aura pas de dotation ABC pour les écoles en juin 2023. Il faudra attendre le retour sur investissement de ce projet de septembre pour de possibles financements de projets de classe ou d'école sur l'année scolaire 2023-2024.

M. Fileri, au nom de toute l'équipe enseignante remercie Madame Bex et tous les membres de l'association ABC pour leur investissement personnel dans toutes ces actions qui sont au profit des écoles. Il rappelle qu'il n'y a pas toujours d'association de parents aussi investie dans toutes les écoles.

- **Toilettes de l'école ; point depuis le dernier conseil d'école :**

Il y a eu une évolution positive : plus propre, moins d'incivilités et de dégradations. C'est la résultante : d'un nettoyage poussé des carrelages (la commune s'est équipée d'un véhicule de nettoyage autonome avec eau sous pression), d'une campagne d'affichage rappelant les règles de bon usage, d'une surveillance accrue des personnels (alae, alsh, enseignants).

Il faut encourager les élèves, dans chaque classe, à conserver ce mode de fonctionnement et respecter les règles de bon usage des toilettes.

- **Spectacles des CM1, des CE2-1/CE1-2/CM2 & Auberge espagnole ouverte à toutes les familles de l'école**

- **Spectacle des CE2-1, des CE1-2, des CM2** : Conte musical « La guerre des boutons », le mardi 27 juin 2023 en fin de journée, à l'espace Ribatel.
- **Spectacle des CM1** : Conte musical « Enquête au pays des nombres », le jeudi 29 juin 2023 en fin de journée, à l'espace Ribatel.
- **Auberge espagnole ouverte à toutes les familles de l'école** : le jeudi 29 juin 2023, à la suite du spectacle des CM1. Cette auberge sera organisée dans la cour de l'école.

Pour les spectacles, une note sera envoyée aux familles concernées, pour l'auberge espagnole, toutes les familles de l'école seront informées par le Directeur.

- **Désignation des membres de la commission électorale 2023 (06/10) :**

- M. Rimfray et Mme Lainé se portent volontaires pour les parents, Mme Estrade et Mme Gayral pour les enseignants.

A la clôture de ce dernier conseil, M. Fileri remercie Madame Bex qui quittera ses fonctions de présidente de l'Association ABC l'an prochain. Il la remercie pour ses actions, les échanges

constructifs qu'elle a toujours eus avec lui, sa capacité à mobiliser les parents, à promouvoir une coopération entre toutes les parties prenantes.

Ces questions de l'ordre du jour ayant été traitées, le conseil d'école est levé à 19h36.

Philippe Fileri,
Directeur de l'école élémentaire

Pauline Auriol,
Secrétaire de séance

Pauline Auriol